Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20200914-VD20200914-006-DE

Date de télétransmission : 16/09/2020 Date de réception préfecture : 16/09/2020

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séancedu 14 septembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHI - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoït BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Membres excusés : Mme Lydie PFANDER-MENY (pouvoir M. HAMEAU) - M. Jean-François COURGEY (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme Stéphanie MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU)

OBJET DE LA DELIBERATION

Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération - Avenant n°4

Monsieur Deseille expose :

Mesdames, Messieurs,

La présente délibération a pour objet d'approuver des ajustements à apporter au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération (ci-après désigné par l'acronyme "CRSD") dans le cadre d'un quatrième avenant audit Contrat.

Signé le 13 novembre 2015 pour une durée de 4 ans, prolongée d'une année par l'avenant n°3 approuvé par délibération du conseil municipal du 24 juin 2019, le CRSD comporte, pour mémoire, trois axes :

- l'Aéroport de Dijon-Longvic, avec pour objectif la pérennisation des activités aéroportuaires civiles par la remise à niveau des infrastructures (axe 1) ;- le développement du pôle culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin CIGV (axe 2) ;
- le développement d'outils dédiés au financement des entreprises (axe 3).

En ce qui concerne le « Développement du pôle culturel de la Cité internationale de la gastronomie de Dijon (CIGV) », seul axe concernant directement la Ville de Dijon, celui-ci comporte six fiches-actions :

- les travaux de construction du pôle culturel de la CIGV (2.1.);
- l'équipement scénographique (2.2.);
- les aménagements de l'esplanade publique du pôle culturel (2.3.) ;
- les équipements du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (2.4.) ;
- les aménagements de la chapelle Sainte Croix de Jérusalem (2.5.);
- la restauration des œuvres de l'hôpital général protégées au titre des monuments historiques (2.6.).

Concernant l'axe 2, le présent avenant n°4 a pour unique objet de procéder à l'actualisation de la fiche action 2.4 relative au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).

En effet, suite à l'attribution d'une subvention régionale de 50 000 € au titre du dispositif « grands sites patrimoniaux » pour la restauration d'un des bâtiments de l'ancien hôpital général protégé au titre des monuments historiques, le plan de financement de l'action 2.4 est donc mis à jour pour inscrire cette aide régionale et diminuer d'autant la part d'autofinancement de la Ville de Dijon, porteuse du projet (en précisant que l'ensemble de ces ajustements sont effectués à enveloppe constante de 1 800 000 € hors taxes sur le volet construction de cette opération d'un montant global de 3 000 000 € hors taxes).

Outre cet ajustement, l'avenant n°4 procède également à une actualisation de l'axe 1 relatif à l'aéroport de Dijon-Longvic (pour lequel la Ville de Dijon n'est pas partie d'un point de vue budgétaire), au travers de la création d'une nouvelle fiche action 1.6.

Dotée d'un budget global de 350 K€ HT (financés à 50% par l'État et à 50% par le Syndicat mixte¹), cette nouvelle fiche est destinée à permettre la réalisation et le cofinancement des projets suivants sur la plate-forme aéroportuaire :

- remise à niveau des infrastructures d'accueil des visiteurs (notamment le parking visiteurs) ;
- dispositif de remorquage/manutention d'aéronefs ;
- amélioration de la signalétique du site ;
- climatisation de la tour de contrôle ;
- postes et équipements électriques anciens (sécurisation, rénovation) ;
- actions correctives diverses suite aux audits CHEA/DGAC.

Le financement des 350 K€ HT fléchés sur cette fiche est assuré à budget global constant, via le redéploiement de crédits d'autres fiches-actions pour lesquelles le budget est revu à la baisse (cf. détail dans le projet d'avenant n°4 joint à la présente délibération).

Enfin, compte tenu de la crise sanitaire et économique actuelle et de ses conséquences sur le calendrier de certaines actions, il est précisé au conseil municipal qu'un avenant n°5 est d'ores et déjà en préparation avec les services de l'État en vue de prolonger la durée du CRSD d'une année supplémentaire.

Vu le projet, ci-annexé, d'avenant n°4 au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération,

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- approuver les modifications apportées au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération telles que présentées ci-dessus ;
- 2- approuver le projet d'avenant n°4 audit Contrat, joint à la présente délibération, et m'autoriser, le cas échéant, à y apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3- m'autoriser à signer l'avenant n°4 audit Contrat ;
- 4- m'autoriser à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.



¹ La part du Syndicat mixte étant elle-même cofinancée à 50% par Dijon Métropole et la Région.